

## **Les panneaux des lieux UNESCO installés**

Afin de matérialiser ces lieux dans le paysage, une signalétique « Bassin minier Patrimoine mondial » est en train d'être installée, sur chaque lieu mais également aux différentes entrées de ville.



## **Les panneaux des lieux UNESCO installés**

Depuis le 30 juin 2012, la valeur universelle et exceptionnelle du bassin minier Nord-Pas de Calais est reconnue officiellement par l'UNESCO, au titre de « Paysage culturel évolutif ».

Le bassin minier est le 38e bien français inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Parmi les 353 lieux inclus dans le périmètre du bassin minier, notre ville en compte 7 : le terril 115, la cité de la Faisanderie, l'école Jaurès, l'église St Henri, la cité de la Forêt, la cité 1940 et le terril 115a (derrière la cité des ateliers).

Afin de matérialiser ces lieux dans le paysage, une signalétique « Bassin minier Patrimoine mondial » est en train d'être installée, sur chaque lieu mais également aux différentes entrées de ville.

*Pour aller à la découverte de ces lieux d'une façon originale, téléchargez dès à présent l'application mobile "échappées en bassin minier" proposée par la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et suivez le parcours "Noces de charbon".*

Publié le 19 septembre 2018